

Cinq écoles liégeoises vont interdire le voile à la rentrée

Elles affirment toutes que leur décision n'est pas liée aux événements récents à Paris, en Syrie ou ailleurs. Mais il n'empêche que cinq écoles liégeoises, parmi les rares qui toléraient encore le port du voile dans l'enseignement secondaire, ont décidé d'inscrire la mesure dans leur

d'autres... La multiplication des jeunes filles voilées, mais aussi la radicalisation de certaines d'entre elles qui portent un voile de plus en plus long, sont également avancés comme explications. Avec cette autre question pourtant en toile de fond : « mais où vont-elles aller alors ? »

Règlement d'Ordre Intérieur (le R.O.I.), et ce dès la rentrée de septembre. Il s'agit de l'athénée Saucy dans l'enseignement officiel et des écoles Marie-Thérèse, Saint-Sépulchre, Saint-Hadelin (Visé) et Saint-François (Ans) dans l'enseignement libre. Et peut-être y en a-t-il encore

Actuellement, le port du voile islamique à l'école est toujours laissé à l'appréciation des directions d'écoles. Une demande avait été faite par l'enseignement officiel afin de légiférer en la matière, mais le pouvoir législatif n'a pas suivi. Quant à l'enseignement libre, c'est chaque pouvoir organisateur qui décide ce que bon lui semble dans son (ou ses) école(s).

Ceci dit, quasi 90 % des écoles liégeoises ont interdit depuis longtemps dans leur règlement le port d'un « couvre-chef » (qui vaut aussi bien pour le voile que pour la casquette). Il n'en reste donc que très peu qui l'autorisaient encore et il y en aura encore moins en septembre...

1. ATHÉNÉE SAUCY DE LIÈGE

Depuis l'an 2000, l'athénée Saucy connaissait une chute dangereuse de sa population scolaire (à peine 400 il y a un an). Et dans le même temps, elle assistait à une augmentation des élèves voilées vu que Saucy était une des rares écoles secondaires de la ville à encore l'autoriser. Au point d'atteindre désormais 20 à 25 % des élèves.

« Étant le garant de l'emploi, explique Pierre Stassart, l'échevin liégeois de l'instruction, j'ai donc décidé d'interdire le port du couvre-chef dès l'an prochain. Mais de manière progressive, en commençant par la première année. Si pour elles,

le port du voile est culturel, cela ne posera pas de problème de l'enlever. Si c'est un signe religieux ostentatoire, cela sera plus problématique. »

2. INSTITUT MARIE-THÉRÈSE

À l'institut Marie-Thérèse (1.375 élèves), elles n'étaient qu'une dizaine il y a 10 ans et 25 aujourd'hui. « Les voiles sont de plus

en plus sombres et la pression des garçons musulmans sur les filles plus forte aussi, nous expliquait en janvier Alain Pironnet, le préfet de discipline. Et on doit beaucoup plus discuter pour qu'elles l'enlèvent aux cours de

cuisine, de gym ou en stages. »

Du coup, décision a été prise de l'interdire aussi à la rentrée.

3. LE COLLÈGE ST-FRANÇOIS (ANS)

Dans cette école de 650 élèves, la réflexion sur le voile remonte à plus d'un an. « On s'est interrogé sur le symbole de soumission de la femme que représentait le voile, explique le directeur Jean-Luc Pieczynski. Et on a aussi constaté la tendance qu'avaient de plus en plus les garçons musulmans à cataloguer comme pures ou impures les filles musulmanes. »

Décision a donc été prise d'interdire le voile progressivement jusqu'en 3^{ème} et de continuer à l'autoriser de la 4^{ème} à la 7^{ème} « car il s'agit peut-être, à cet âge-là, d'un cheminement religieux personnel. »

4. COLLÈGE SAINT-HADELIN, SACRÉ-COEUR ET SAINT-JOSEPH (VISÉ)

Sur les 2.400 élèves de cette triple implantation visétoise, le phénomène du voile ne représente qu'une quinzaine de jeunes filles. Mais, pour le président du P.O. (pouvoir organisateur), Jacky Glaude, « on constatait une dérive ces dernières années. Les voiles sont de plus en plus longs et plus serrés.

Et au lieu d'être un signe d'intégration, c'était celui d'une radicalisation. »

La première demande du P.O. remontait à trois ans déjà. Suite aux événements d'actualité récents, les trois directions avaient demandé de reporter encore la décision d'un an, pour éviter l'amalgame. Mais elles n'ont pas obtenu gain de cause.

5. INSTITUT SAINT-SÉPULCHRE (LIEGE)

Enfin, sur les 600 élèves de l'institut Saint-Sépulchre, situé rue Général Bertrand, on compte une trentaine de filles voilées (à peine 5 %).

Mais ce n'est pas pour cette raison que la direction de l'école a décidé de l'interdire dès la rentrée. « C'est parce que nous allons fusionner avec l'école Saint-Joseph et Sainte-Julienne, explique le directeur Marc Belleflamme. Et qu'à Saint-Joseph, le port du voile est interdit depuis toujours. On n'allait donc pas avoir deux règlements différents au sein de la même école. On les a donc harmonisés de cette manière. »

Et ces cinq écoles ne sont peut-être pas les seules. ■

LUC GOCHIEL

Le voile est de plus en plus long et la pression des garçons sur les filles plus forte

ANGLEUR

À Maria Goretti, une toilette pour enlever le voile à l'entrée

À l'institut professionnel Maria Goretti, à Angleur, 700 élèves suivent des cours de coiffure ou d'esthétique. L'interdiction du couvre-chef a été décidée il y a 15 ans déjà à cause des... casquettes qui étaient portées n'importe comment par les garçons.

« Du coup, il s'est appliqué directement au voile islamique aussi, reprend Anne Magnée, la directrice. De toute façon, que voulez-vous apprendre en termes de coiffure ou d'esthétique avec quelque

chose sur la tête. »

Du coup, la direction a aménagé une toilette avec un miroir dès l'entrée de l'école où les jeunes musulmanes peuvent enlever leur foulard et le remettre directement après les cours. Et cela ne pose aucun problème. Mais il faut dire que le phénomène se limite à une dizaine de filles : « culturellement, les musulmanes ne sont pas très attirées par nos spécialisations. » ■

LIEGE

A Marie-José, on ne compte pas l'interdire

À l'institut Marie-José de Liège, on forme de futures secrétaires et des agents de gardiennage. On continue à accepter le voile et on ne compte pas changer d'optique.

« Nous avons eu un débat avec les enseignants à ce sujet il y a quelques années, explique le directeur

Christian Modave. « On comprend que la question se pose pour l'enseignement officiel qui doit être neutre. Mais nous, nous sommes une école catholique. Et au même titre que les religieuses catholiques qui portent le voile, on ne voit pas pourquoi on l'interdirait aux jeunes filles de religion musulmane. D'autant plus que cela n'a jamais posé de problème au sein de l'école. Le phénomène n'est pas en expansion et on ne constate aucun prosélytisme. » Mais à la question de savoir si toutes les jeunes filles voilées des écoles qui ont décidé de l'interdire venaient s'inscrire dans son école, que ferait-il ? « Alors là, on verra bien » ■

LG.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

À peine 10 % des écoles acceptent encore le voile

En l'absence de recensement officiel, il faut se contenter d'évaluation pour savoir combien d'écoles accepte encore le voile en Communauté française. Au cabinet de la ministre Joëlle Milquet, on regrette de ne pas disposer de cet outil et on compte le commander à l'avenir.

Du côté de l'enseignement libre liégeois, Jean-François Kaisin, le directeur diocésain, est en train de compiler les informations glanées auprès de chaque P.O.

des écoles catholiques.

Mais les estimations de part et d'autre font état de 85 à 90 % d'écoles qui ont interdit expressément le voile, ou le « couvre-chef », dans leur règlement d'ordre intérieur.

Et ce phénomène inquiète. « Le risque est grand, explique-t-il, de voir les dernières écoles devenir des ghettos. Voire à pousser certaines jeunes filles à ne plus aller à l'école du tout. » ■

LG.

ANALYSE

Le risque est grand de voir se former des ghettos

par
Luc GOCHEL
JOURNALISTE
LA MEUSE LIEGE

Il y a encore une dizaine d'années, le port du voile dans nos écoles ne suscitait aucun commentaire. Tant qu'il n'était pas dans l'actualité, il n'y avait personne pour le critiquer.

Les choses ont bien changé depuis. Les événements que l'on connaît ont fait irruption dans notre quotidien et le prosélytisme religieux a fait le reste.

Nos écoles se retrouvent bien démunies face à ce phénomène qui ne posait aucun problème à l'époque. À plusieurs reprises, elles ont été demanderesses d'une règle unique et applicable à toutes en la matière. Mais au-

cun pouvoir politique ou législatif n'y est arrivé, malgré les nombreuses promesses.

Alors celles qui y sont confrontées improvisent. Elles sentent qu'il est plus simple de l'interdire pour ne plus avoir d'ennuis. Mais elles ont aussi des scrupules et craignent que, ce faisant, les dernières écoles à rester sur le navire ne sombrent corps et âme avec lui.

Car le risque est grand de voir toutes ces jeunes filles, soit par obligation familiale, soit par conviction religieuse personnelle -, changer d'école et s'inscrire dans ces derniers bastions de « tolérance ». Et par conséquent, de voir ces derniers se transformer en véritables ghettos où plus aucun parent d'élève non-voilé ne voudra y inscrire son enfant.

« Il n'y aura qu'à l'interdire partout ! », nous rétorque-t-on.

ALORS QU'IL Y A 15 ANS À PEINE, LE PORT DU VOILE NE POSAIT AUCUN PROBLÈME

Avec une autre conséquence probable : celle de voir ces élèves

fuir l'école et rester cloîtrées chez elle. Tout l'effet inverse que celui escompté par notre enseignement...

Il est tout de même effarant de constater comment le simple port d'un foulard peut ainsi remettre en cause les fondamentaux de notre société. Il y a donc urgence que le monde politique et législatif apporte une vraie réponse à ce problème. ■